

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



Référence Unique de mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ADIS-SA HLM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ADIS-SA HLM.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Réf. :

Nom du créancier
ICS : FR90ZZZ114499

ADIS-SA HLM
26 allées de la Guinguette - BP 63 - 07205 AUBENAS CEDEX - France

*Veillez compléter les champs marqués **

Titulaire du compte à débiter

Nom et prénoms : *
Adresse : *
CP : * Ville : *
Pays : *

Coordonnées de votre banque* (Joindre obligatoirement un RIB)

.....
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

.....
Code International d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Type de Paiement : Récurrent/répétitif

Nom du tiers débiteur :
si votre paiement concerne un accord passé entre ADIS-SA HLM et un tiers veuillez indiquer ici son nom* :
.....

**Pour les prélèvements au 03, 05 ou au 08 de chaque mois, le débiteur reconnaît accepter de réduire le délai de notification de prélèvement à 8 jours calendaires avant sa date d'échéance.
L'avis d'échéance tiendra lieu de notification de prélèvement.**

Cochez la date de prélèvement souhaitée*

3 5 8
 12 (sur justificatifs) 15 (sur justificatifs)

Le prélèvement sera effectif à compter du :

.....

Signé à * le * __/__/.....
Signature(s)*

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Document à retourner à :

ADIS-SA HLM, 26 allées de la Guinguette – BP 63, 07205 Aubenas Cedex
accompagné obligatoirement d'un relevé d'identité bancaire (RIB)

Les informations contenues dans le présent mandat qui doit être complété sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.